

FMM - Le fil Info du secteur Soins de santé 13.12

vendredi 15 décembre 2017

10:56

Objet	FMM - Le fil Info du secteur Soins de
De	Mourad Benmerzouk - centre documentation - FMM
À	Mourad Benmerzouk - centre documentation - FMM
Envoyé	mercredi 13 décembre 2017 10:27

Fil info : afin que vous soyez tenus au courant rapidement de toute information (politique, socioprofessionnelle, médicale...) en rapport avec le secteur des maisons médicales et des soins de santé en Belgique et à l'étranger.

Bonne lecture !

Mise à jour quotidienne : 13 décembre 2017

RTL INFO

Les psychiatres dénoncent la réforme imposée par Maggie De Block: la qualité des soins de santé mentale "pourrait régresser"

Publié le 12 décembre 2017 à 17h00, mis à jour à 17h46



Image d'illustration

La réforme des soins de santé mentale imposée par la ministre Maggie De Block provoque des remous chez les psychiatres belges, avertit mardi l'Association belge des syndicats médicaux (Absym). Ils craignent une perte de revenus et se retrouvent englués dans une position juridique incertaine. Ils estiment également que la qualité des soins psychiatriques pourrait en pâtir et régresser. C'est pourquoi les psychiatres prévoient de se réunir le 18 décembre prochain afin de réfléchir à d'éventuelles actions.

Les réformes dans les soins de santé mentale résultent de l'article 107 de la loi sur les hôpitaux. " Cet article permet aux hôpitaux psychiatriques de geler des lits, de les mettre hors d'usage, et d'investir les moyens de fonctionnement et de personnel libérés dans des initiatives de soins innovantes, telles que les équipes mobiles. Fermer des lits induit que les psychiatres pourront facturer moins d'honoraires de surveillance. À cela s'ajoute qu'ils vont perdre, outre les rétributions pour la concertation pluridisciplinaire, le rapport de prise en charge et celui de sortie, tous trois réglés par la nomenclature", dénonce l'Absym.

En échange, en tant qu'indépendants, les psychiatres reçoivent une rétribution pour leur fonction médicale, qui comprend notamment davantage de visites à domicile dans le cadre des équipes mobiles. Cette 'fonction de psychiatre' est en grande partie financée par le budget des moyens financiers (BMF) des hôpitaux, à un tarif horaire de 120 euros bruts. " Cela signifie une perte de revenus pour ces prestations, en comparaison avec la situation actuelle dans les hôpitaux", pointe l'association.

Il apparaît que les psychiatres se retrouvent dans une situation juridique incertaine. " Le flou s'installe quant à celui qui a la responsabilité finale du patient ainsi qu'en ce qui concerne les actes qui sont posés par les différents membres du staff que le psychiatre, rappelons-le, est supposé diriger", conclut l'Absym.

Actuellement, l'Absym n'a pas souhaité préciser le type d'actions envisagées par les psychiatres, selon son président, Dr Marc Moens.

Province: cinq maisons médicales en chantier



La Province soutient la pratique de groupe des médecins

Avec 257 médecins généralistes pour environ 278.000 habitants, le Luxembourg fait figure de parent pauvre en la matière. Et si la situation n'évolue pas, certaines communes risquent de se retrouver sans médecin d'ici peu. L'an dernier, l'institution provinciale a créé une cellule destinée à développer des projets destinés à attirer de nouveaux médecins généralistes sur son territoire. Elle vient aussi via un fonds d'impulsion d'accorder des subsides à cinq projets de maisons médicales.

Réaction du GBO sur l'étude menée par l'Agence Inter Mutualiste

Publié le 12 décembre 2017 à 17h00, mis à jour à 17h46

Réaction du GBO sur l'étude AIM

Cet email ne s'affiche pas correctement?

Enrichir l'email dans votre navigateur.



Groupement Belge des Omnipraticiens

Communiqué de presse



Réaction du GBO sur l'étude menée par l'Agence Inter Mutualiste

Le GBO accueille avec beaucoup d'intérêt l'étude qui a été menée par l'Agence Inter Mutualiste (AIM) en vue d'une réactualisation de l'excellent rapport qui qu'il avait été émis par le KCE en 2008.

Ce rapport était, à juste titre, de moins en moins cité car jugé obsolète par nombre d'observateurs. Selon l'étude de l'AIM, il est donc toujours démontré que les deux systèmes de paiements ont pleinement leur place dans le paysage de l'ambulatoire en Belgique.

Tant au nord, qu'au sud, tant dans les villes autant que dans les campagnes, il s'agit d'un des modèles d'avenir qui a le grand avantage de rassembler sous un même toit de nombreux professionnels de première ligne. On pense naturellement aux médecins, kinésithérapeutes et infirmiers qui sont au forfait ; mais aussi à l'accueil, au personnel administratif, aux psychologues, aux assistants sociaux, etc.

Attirant prioritairement des populations plus vulnérables, il n'en reste pas moins un modèle d'organisation de soins universel, et qu'une grande mixité sociale au sein de la même pratique de soins génère également de la solidarité entre les patients.

Le GBO se bat depuis des années, pour des formes alternatives de financement et complémentaires au financement à l'acte. C'est ce que l'on retrouve dans les 5P du programme du GBO : le paiement à la **prestation** (qui représente pour les praticiens à l'acte environ 80% de leurs revenus), le paiement à la **pratique** (impulsé II et III), le paiement par **patient** (DMG, TDS), le paiement au **prestataire** (accréditation, statut social, HD...) et le paiement à la **performance**.

La pratique au forfait à la capitation représente donc aussi, dans de nombreux cas, une alternative intéressante, tant pour les prestataires que pour les patients.

L'étude de l'AIM montre en plus de ces intérêts pour les prestataires et les patients, que le coût global est identique pour la sécurité sociale, et dans de nombreux cas avec des résultats soit identiques, soit meilleurs en ce qui concerne de nombreux aspects (biologie clinique, prescription d'antibiotiques...).

Le GBO invite donc la Ministre à intégrer tous ces aspects dans les recommandations qui sortiront sous peu de l'audit qu'elle a commandité sur le secteur des pratiques forfaitaires. S'il semble que des gains en efficacité peuvent encore être espérés, comme dans de nombreux autres secteurs des soins de santé, il s'agit là surtout d'un modèle de la pratique de première ligne de demain pour nombre de jeunes, singulièrement dans le cadre de la double cohorte de médecins qui arrive l'an prochain et qui pourront être séduits par ces pratiques qui attirent de plus en plus de jeunes médecins.

Paul De Munck, Président

Contact secrétariat 02 538 73 65

Fédération des **maisons médicales** et des collectifs de santé francophones asbl

Boulevard du Midi 25/5 - B 1000 Bruxelles - T +32 (0) 2 514 40 14 - F +32 (0) 2 514 40 04 - fcm@fcm.be - www.maisonsmedicales.org



Mourad Benmerzouk
Documentation



Fédération des maisons médicales
bd du Midi 25/5 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 514 40 14